

Annexe n°2 à la note commune N°35/ 2010

**REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES FINANCES**

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
Centre Régional du contrôle des impôts de.....
Bureau du contrôle des impôts de

A

**Monsieur / Madame le procureur de la république du tribunal de première
instance de⁽¹⁾**

Monsieur / Madame le président du tribunal cantonal de.....⁽¹⁾

Objet : Production de l'acte de décès du défunt/ de la défunte.....

Suite au décès du défunt/ de la défunte

profession.....domicile.....

qui a eu lieu le.....à.....

Et en application des dispositions de l'article 10 du code des droits et procédures fiscaux telles que complétées par l'article 54 de la loi n°71-2009 du 21 décembre 2009 portant loi de finances pour l'année 2010, vous êtes priés de nous faire parvenir l'acte de décès de ladite personne, et ce dans un délai de 30 jours de la date de la présente lettre.

⁽¹⁾ **Biffer la mention non correspondante.**

⁽²⁾ **Indiquer les informations disponibles.**